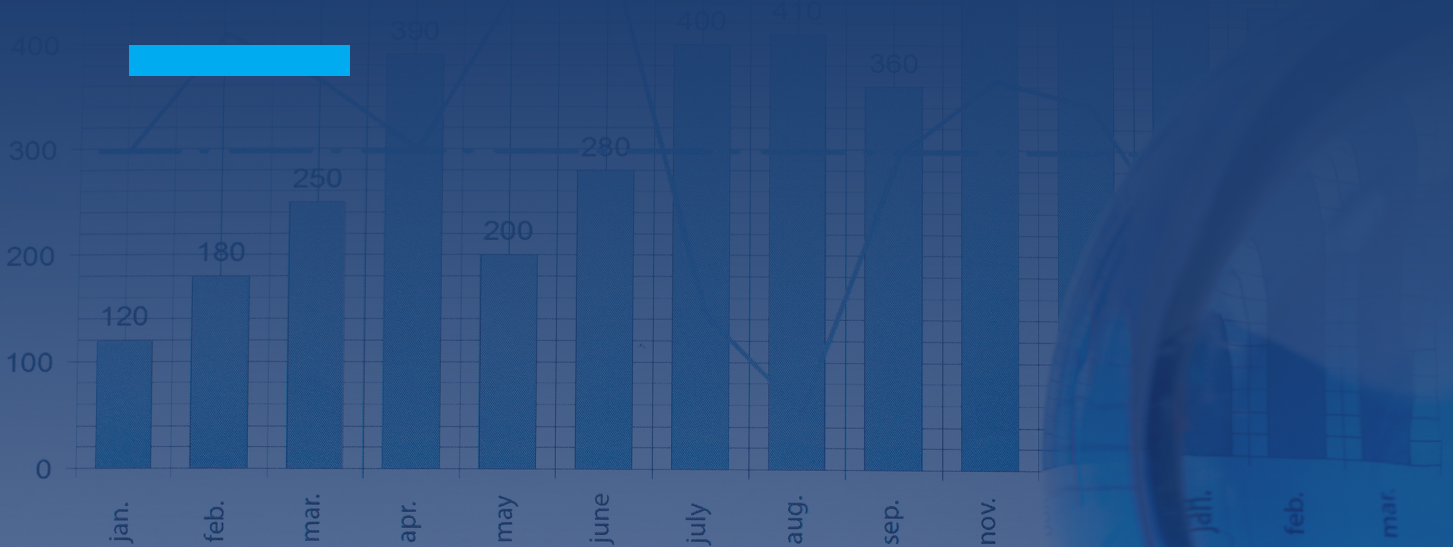
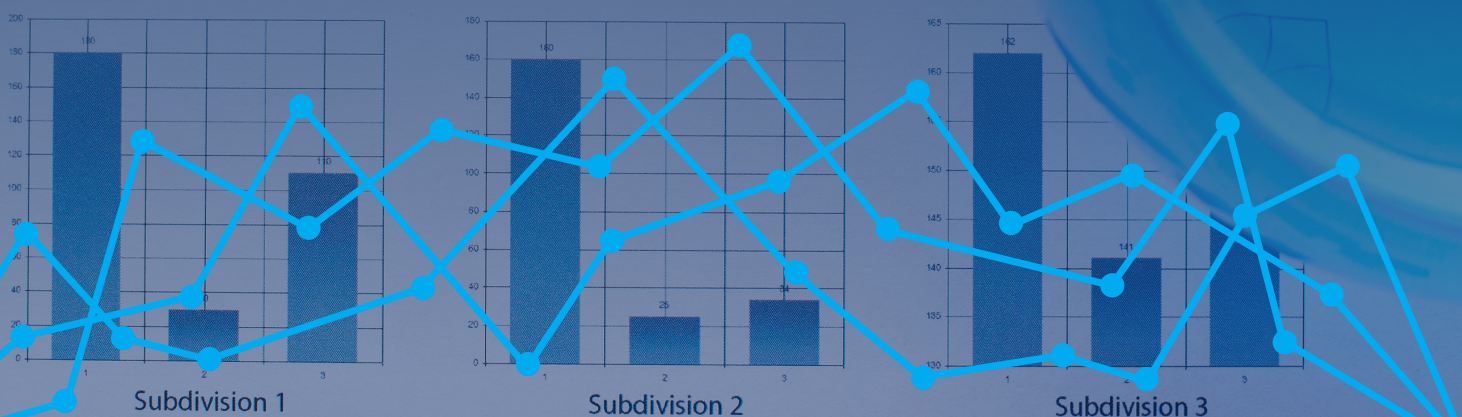




# SYNTHÈSE DU RAPPORT SUR LES STATISTIQUES DES PROJETS AGRÉÉS AU CODE DES INVESTISSEMENTS 2019 - 2023



Detailed information of changing business activity of subdivisions of main



# 0. INTRODUCTION

L'investissement et l'entrepreneuriat, en synergie, sont les moteurs d'une croissance économique rapide et durable. Ils entraînent une augmentation de la productivité, qui favorise de nouveaux investissements. C'est ce cercle vertueux qui explique la célèbre phrase de Helmut Schmidt : «Les investissements d'aujourd'hui sont les profits de demain et les emplois d'après-demain». Ainsi, il ne peut se concevoir une économie viable sans réel investissement de développement.

Instituée par l'article 4 de la Loi n°004/2002 du 21 février 2002 portant Code des Investissements, l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI) est un établissement public qui a pour mission d'œuvrer à l'amélioration du climat des affaires, de promouvoir les investissements publics et privés en République Démocratique du Congo, de recevoir et d'analyser les projets d'investissement à agréer dans le cadre du Code des Investissements ainsi que les projets d'investissement régis par les lois particulières, de décider de l'agrément de ceux relevant du Code des Investissements et d'émettre des avis techniques sur les autres. C'est ainsi que dans le cadre de ses missions, l'ANAPI est appelée à collecter et analyser les données sur les investissements réalisés dans le pays.

Le présent rapport présente les statistiques des projets agréés au Code des Investissements de 2019 à 2023. Il a pour objectif de fournir une vue d'ensemble des tendances sur les investissements en RDC au cours des cinq dernières années. Il permettra aux décideurs politiques, aux investisseurs et aux autres parties prenantes de mieux comprendre le contexte des investissements en RDC et d'identifier les opportunités et les défis à relever.

Il sied de signaler par ailleurs que la particularité de ce rapport est qu'il met en évidence pour la première fois les réalisations des projets agréés au Code des Investissements.

**Considérant la situation jusqu'en décembre de l'année 2022, les statistiques montrent que les investissements en RDC ont connu une croissance constante au cours de la période 2019 - 2022. Le nombre de projets agréés est passé de 62 en 2019 à 116 en 2022, soit une augmentation de 87 %.**

Le volume des investissements a également augmenté de près 302 %, passant de 1,28 milliards de dollars américains en 2019 à 5,15 milliards de dollars américains en 2022.

Cette croissance est due à plusieurs facteurs, notamment :

- L'évolution favorable de la conjoncture économique au niveau national ;
- Les réformes et programmes lancés par le gouvernement, en particulier le Programme de Développement Local des 145 territoires de la République Démocratique du Congo (PDL-145) ;
- L'intensification des activités de promotion des investissements menées par l'ANAPI à l'occasion des vingt années d'existence du Code des Investissements.
- L'amélioration de l'environnement des affaires en RDC, avec la baisse de l'insécurité et les actes de lutte contre la corruption.

S'agissant des secteurs d'activité qui ont attiré le plus d'investissements au cours de la période considérée, nous avons :

- Le secteur des services (44,8 %) ;
- Le secteur de l'industrie (40,7%) ;
- Le secteur des infrastructures (8,5%) ;
- Le secteur de l'agriculture (5,9%).

Il sied de souligner que les investissements dans les services ont été portés par des importants investissements dans l'électricité solaire avec un taux de 70% de réalisation durant la période.

Les investissements dans l'industrie ont eu pour fer de lance l'industrie des matériaux de construction (cimenteries, produits de carrière, etc.) avec un taux de 40,48% réalisation durant la période.

Pour les investissements dans les infrastructures, ils ont été principalement portés par l'activité de génie civil avec un taux de 19,25% de réalisation durant la période.

Les investissements dans l'agriculture ont été stimulés par les opportunités offertes par le potentiel agro-industriel du pays. Ces investissements ont principalement été portés par l'élevage et l'agriculture avec un taux de 66,5% de réalisation.

En outre, les investissements directs étrangers représentent la majeure partie des investissements des projets agréés au Code des Investissements. En effet, sur les 13,6 milliards de volume découlant des décisions d'investissements de la période 2019 – 2023, les Investissements Directs Etrangers « IDE »<sup>1</sup> ont représenté 72,9% contre 27,1% pour les investissements des nationaux. Ces IDE sont principalement originaires de la Chine, de la Grande Bretagne, de l'Egypte, de l'Île Maurice et de l'Inde.

**Au demeurant, les statistiques présentées dans ce rapport montrent que sur la période sous examen, les projets des sociétés agréées au Code des Investissements ont injecté dans l'économie congolaise environ 4,6 milliards de dollars américains et créé 17 524 emplois directs pour les nationaux.**

Les efforts doivent se poursuivre à l'effet de créer un environnement de plus en plus favorable aux investissements, afin de stimuler davantage la croissance économique et de créer plus d'emplois.

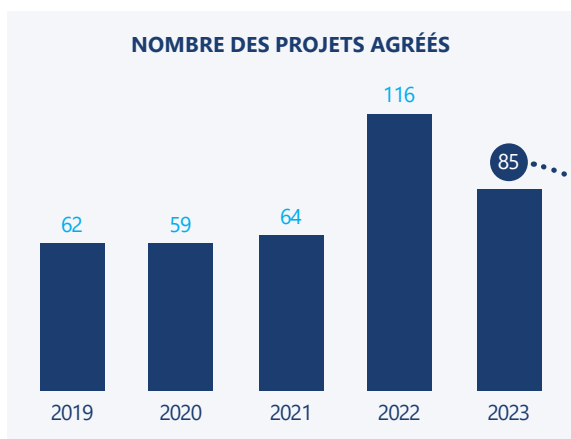
<sup>1</sup>Suivant le Code des Investissements, l'IDE est Tout investissement dont la participation étrangère d'une entreprise dans laquelle l'investissement est réalisé est au moins égal à 10%.

# I. ÉTATS DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENTS AGRÉÉS AU CODE DES INVESTISSEMENTS DE 2019 À 2023

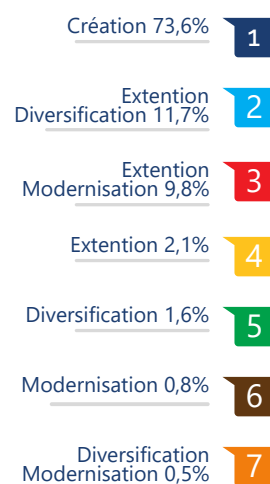
## A. Situation générale

Entre 2019 et 2023, l'ANAPI a agréé 386 projets, totalisant un volume d'investissement de 13,56 milliards de dollars américains, avec l'engagement de créer 37 738 emplois durables.

**Graphique 1.**  
Nombre de projets agréés et composition par type



Source : ANAPI, Direction des Agréments

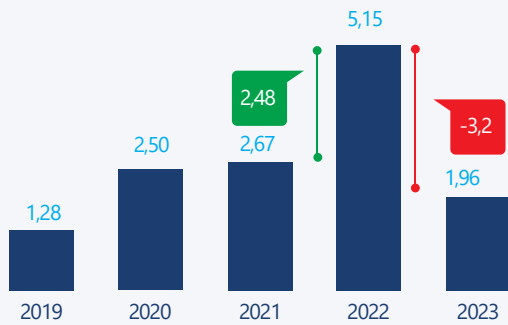


Sur les 386 projets, 73,58% représentent des projets de création, symbole de l'attractivité et les autres 26,42% des projets ont été soumis par des investisseurs déjà admis au Code dans le cadre de l'extension, modernisation et diversification des projets. Ces derniers ont choisi de renouveler leur confiance à la RD. Congo, au travers l'ANAPI.

L'année 2022 constitue le pic de cette période, avec l'agrément de 116 projets d'investissement représentant un coût global de 5,15 milliards de dollars américains et une estimation de 9 282 emplois attendus. Elle marque également l'année la plus attractive des projets d'investissement depuis la création de l'Agence.

**Graphique 2.**  
**Volume d'investissement des projets agréés**

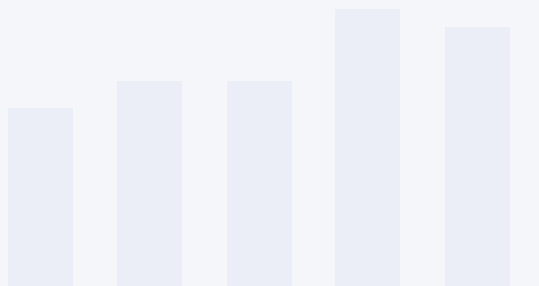
**VOLUME D'INVESTISSEMENTS AGRÉS G(\$)**



Source: ANAPI, Direction des Agréments

Dans le graphique 2, il est à noter que l'augmentation observée dans le volume d'investissement en 2022, comparée à l'année 2021, représente un accroissement significatif de 92,8% (2,48 milliards USD). Cette amélioration notable peut s'expliquer par :

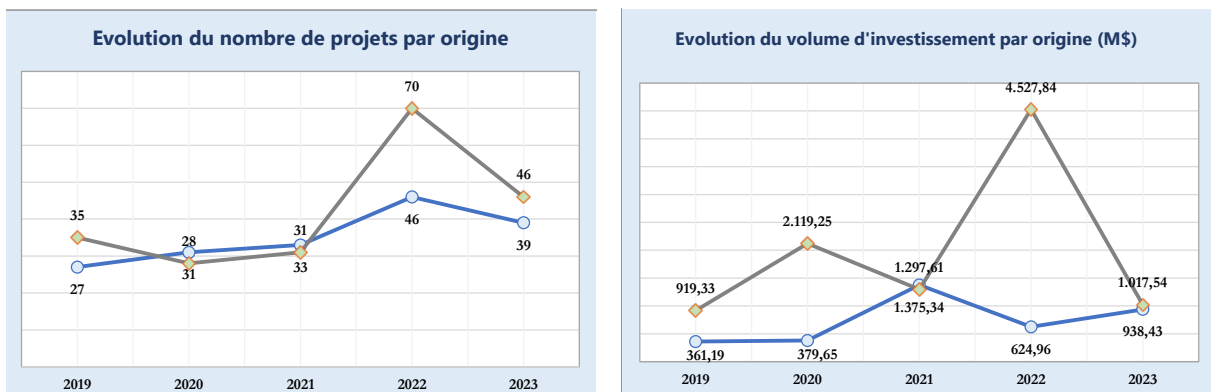
- L'évolution favorable de la conjoncture économique au niveau national ;
- Les réformes et programmes lancés par le gouvernement, en particulier le Programme de Développement Local des 145 territoires de la République Démocratique du Congo (PDL-145) ; et surtout
- L'intensification des activités de promotion des investissements menées par l'ANAPI à l'occasion des vingt années d'existence du Code des Investissements.



## B. Situation par origine

Il est constaté une tendance à la hausse du nombre d'investissements des nationaux durant la période allant de 2019 à 2022. Par contre, le nombre des investissements portés par des étrangers a connu une régression en 2020 à la suite de la pandémie du Covid-19 et, une ascension importante en 2022.

**Graphique 3.**  
Nombre et volume des projets agréés selon l'origine des capitaux



Source : ANAPI, Direction des Agréments

Il ressort deux observations majeures sur la période :

- Le volume des IDE est resté, de manière générale, supérieur à celui des investissements des nationaux, à l'exception de l'année 2021, une année placée sous le signe de la reprise après le choc subi suite à la pandémie de la Covid-19.
- L'année 2022, avec 4,5 milliards USD, a été la plus prolifique en termes d'attraction des IDE au Code des Investissements. Ceci est un des éléments indicateurs de la résilience de l'économie congolaise face aux chocs exogènes.

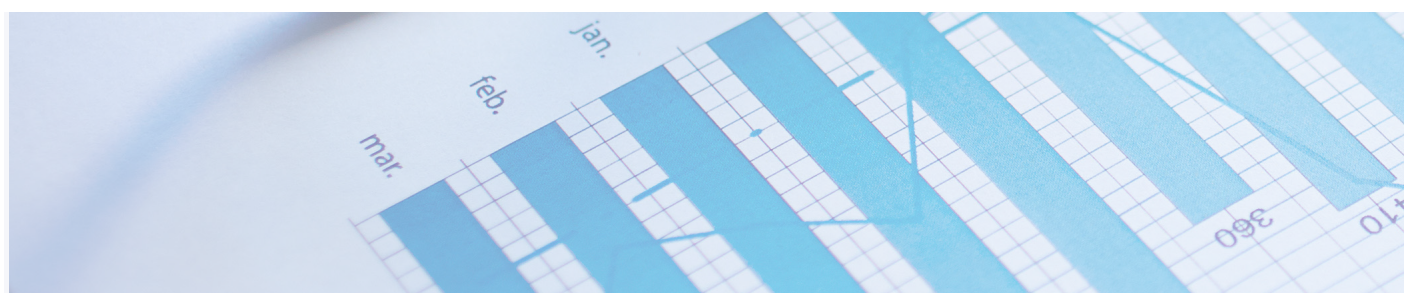
« En 2021 les investissements nationaux, à hauteur de 1,3 milliards USD, ont soutenu l'économie du pays et ont ainsi permis d'éviter un effondrement de cette dernière. »

Les mesures efficaces prises par le gouvernement congolais, associé à ce qui précède, ont constitué ce socle sur lequel l'ANAPI s'est appuyé pour remplir ses missions de promouvoir l'image positive du pays, des potentialités d'investissements qu'il présente et d'accompagner les investisseurs à concrétiser leurs désirs de s'installer et d'investir en RDC.

Il sied de souligner, par ailleurs, que les efforts abattus par le gouvernement de la République, à travers l'ANAPI et tous ses partenaires étatiques et privés,

ont permis au pays de demeurer pour l'année 2022, à la 7<sup>ème</sup> place des dix premières économies les plus attractives en matière d'IDE en Afrique. (CNUCED, Rapport 2022).

Cette tendance se vérifie également avec la création d'emploi par origine. En effet, comme pour le précédent critère, les IDE ont généré plus d'emploi que les investissements locaux. Comme on peut le voir sur le graphique la corrélation est parfaite pour ces deux sources.



**Tableau 1. Emplois attendus selon l'origine des capitaux**

Origine	2019	2020	2021	2022	2023	Total	%
Nationaux	2 055	2 106	3 280	2 415	3 406	13 262	39,04%
IDE	3 917	4 745	3 628	6 867	5 319	24 476	60,96%
<b>Total</b>	<b>5 972</b>	<b>6 851</b>	<b>6 908</b>	<b>9 282</b>	<b>8 725</b>	<b>37 738</b>	<b>100,00%</b>

Source: ANAPI, Direction des Agréments

Au demeurant, des top 5 des pays ayant investi via le Code des Investissements en RDC de 2019 à 2023, on peut signaler les investissements d'origine chinoise qui viennent en première position avec 2,86 milliards USD sur la période, représentant à eux seuls 29 % du total des IDE et 21,13% du volume des Investissements agréés au cours de la période. Il sied de signaler que la majeure partie des investissements chinois se sont concentrés dans le secteur de l'industrie.

**Tableau 2. Top 5 des pays ayant investi en RDC via le Code des Investissements de 2019 à 2023**

Nationalité	Volume en USD	% par rapport aux IDE	% par rapport au volume total des investissements
Chinoise	2 865 534 186,94	29,00%	21,13%
Britannique	1 337 067 243,06	13,53%	9,86%
Égyptienne	1 285 472 828,00	13,01%	9,48%
Mauricienne	590 312 406,32	5,97%	4,35%
Indienne	546 467 933,29	5,53%	4,03%
<b>Total</b>	<b>6 624 854 597,61</b>	<b>67,04%</b>	<b>48,85%</b>

Source: ANAPI, Direction des Agréments

Le volume des investissements chinois au Code des Investissements sont suivis respectivement des britanniques, des égyptiens, des mauriciens et des indiens. Ces 5 nationalités ont fait agréer au Code des Investissements, 67,04% du volume total des IDE et 48,85% du nombre total des projets agréés de 2019 à 2023. Ces pays se positionnent comme des partenaires de choix en matière d'investissement en RDC.

Il y a cependant lieu de souligner qu'en ce qui concerne l'évolution des IDE par province d'implantation, la Ville de Kinshasa était le premier choix en

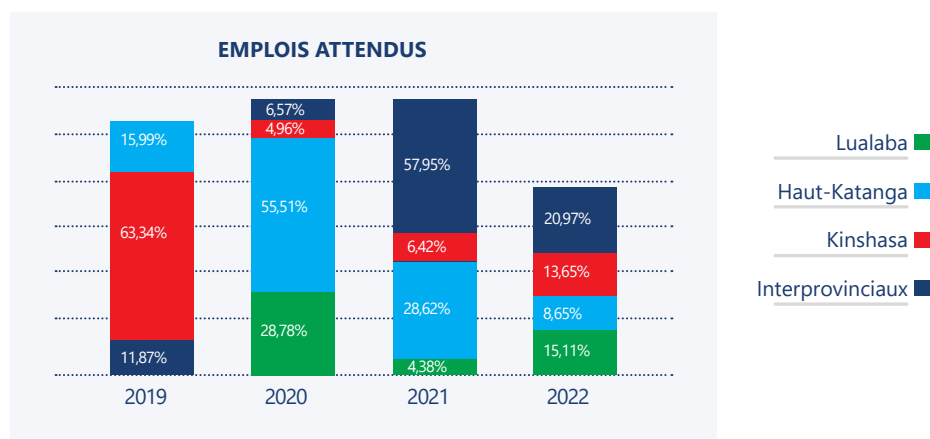
termes de destination des IDE en 2019, avec une proportion de 63,34% de ceux-ci. La deuxième place était occupée par des projets interprovinciaux c'est-à-dire ceux dont le lieu de réalisation est à cheval entre deux ou plusieurs provinces et voire même toute la République, à l'instar des projets dans le domaine de télécommunication. Les provinces de Kinshasa et Haut-Katanga ont enregistré pour la même année 2019, 75,21% des IDE. En 2020, le Haut-Katanga a pris la première place avec 55,51% d'IDE attirés suivi du Lualaba avec 28,78%, soit un total de 84,29% des IDE à elles deux.

La pandémie de la covid-19 a entraîné une régression du secteur des services en 2020, ce qui a eu un impact négatif sur l'économie de Kinshasa, qui dépend fortement de ce secteur. Pour compenser cette baisse, les investisseurs se sont tournés vers les zones minières. En outre, les mesures prises par les autorités du pays ont commencé à porter leurs fruits en 2021 et 2022, avec une réduction de

la part des provinces les plus attractives pour les IDE. En effet, ces projets se sont répartis de manière plus équitable entre les provinces, ce qui témoigne d'une amélioration de l'environnement des affaires en RDC.

Cette situation est mieux illustrée par le graphique suivant :

**Graphique 4.**  
**Evolution des IDE par province d'implantation**



Source : ANAPI, Direction des Agréments

## C. Situation par secteur

Des 386 projets des sociétés agréées au Code des Investissements, il est constaté leur répartition dans différents secteurs de la manière suivante : 173 dans les services, 157 dans l'industrie, 33 dans les infrastructures et 23 dans l'agriculture. **Une lecture croisée sur le plan annuelle montre une attraction pour les services<sup>2</sup> en 2019 et 2022.**

**Tableau 3. Nombre et Volume d'investissement des projets agréés au Code des Investissements par secteur**

Secteurs	2019		2020		2021		2022		2023	
	Nbre	Volume	Nbre	Volume	Nbre	Volume	Nbre	Volume	Nbre	Volume
Agriculture & Foresterie	5	19 300 717	2	61 525 801	3	32 378 975	8	61 388 865	5	481 422 476
Industries	20	203 989 257	25	818 606 025	31	519 497 378	43	2 382 196 374	38	622 471 575
Infrastructures	3	224 717 929	9	479 101 113	5	1 381 621 788	9	1 443 214 876	7	226 576 953
Services	34	832 504 715	23	1 139 665 494	25	739 443 393	56	1 266 028 695	35	625 503 605
Total	62	1 280 512 617,00	59	2 498 898 433,00	64	2 672 941 535,00	116	5 152 801 809,99	85	1 955 974 609,80

Source : ANAPI, Direction des Agréments

Il est à remarquer que les services arrivent en tête avec un volume de 4,6 milliards USD, pour 173 projets agréés. Ils sont suivis de l'industrie en termes de volume avec 4,54 milliards USD, pour 157 projets. Les infrastructures et l'agriculture présentent respectivement 3,75 milliards pour 33 projets agréés et 656 millions USD pour 23 projets agréés.

<sup>2</sup> Les services, constitués entre autres des sous-secteurs de l'électricité solaire, l'immobilier et les transports, ont représenté en termes de nombre de projets agréés 54,8% pour 2019 et 65% pour 2022.



## D. Situation des projets d'utilité publique

Sur les 386 projets, 20 projets revêtent le caractère d'utilité publique. Un accroissement Les projets d'utilité publique constituent un catalyseur pour l'amélioration des conditions de vie des populations et le développement de l'activité économique.

Sur pieds de l'article 32 du Décret n°12/046 du 1er novembre 2012 portant Mesures d'application du Code des Investissements, un projet d'utilité publique peut être initié aussi bien par l'Etat, une province, une entreprise publique ou d'économie mixte que par une entreprise privée.

De 2019 à 2023, l'ANAPI a agréé 20 projets à caractère d'utilité publique sur les 386. Il y a cependant lieu de signaler qu'un accroissement significatif a été enregistré en 2022, soit 9 projets contre 2 l'année précédente.

En outre, le volume des décisions d'investissements pour les projets d'utilité publique est à 1,86 milliards USD, représentant une proportion de 13,77% du total de la période. L'année 2022 détient le record avec 1,46 milliards USD.

Tableau 4. Nombre et Volume d'investissement des projets d'utilité publique agréés de 2019 à 2023

Année	Nombre	Volume	Pourcentage
2019	1	9 511 140	0,51%
2020	1	34 860 000	1,87%
2021	2	177 413 095	9,50%
2022	9	1 462 119 353	78,31%
2023 <sup>3</sup>	7	183 187 015	9,81%
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>1 867 090 603</b>	<b>100,00%</b>

Source: ANAPI, Direction des Agréments

Il est à signaler tout de même que les emplois potentiels attachés aux projets d'utilité publique sont estimés à 2 823 emplois directs dont 1 986 emplois pour la seule année 2022.

Il est important de souligner que ces différents projets d'utilité publique ont un vrai impact sur la société et ce, à plusieurs égards, notamment :

- **Amélioration des infrastructures**, notamment : routières, aéroportuaires, hospitalières, énergétiques, etc. Cela en vue d'améliorer la qualité de vie de la population et favoriser le développement économique.
- **Création d'emplois** : les projets d'utilité publique ont créé durant la période 2019 - 2023 1 415 emplois directs et plusieurs emplois indirects, ce qui permet de contribuer à réduire le chômage et à améliorer la situation économique.
- **Développement durable** : les retombées desdits projets touchent toutes les composantes de la vie des populations bénéficiaires et ce, même pour des générations futures.

<sup>3</sup>Situation arrêtée à fin novembre 2023

## E. Situation selon les provinces d'implantation

Un projet peut être réalisé sur un ou plusieurs sites. De ce fait, les avantages dont il bénéficie seront liés à son positionnement géographique.

**Tableau 5. Nombre de projets agréés au Code des Investissements suivant leurs provinces d'implantation**

Province	2019	2020	2021	2022	2023 <sup>4</sup>	Total	Pourcentage
Kinshasa	26	24	20	58	33	161	41,71%
Interprovincial	7	9	17	17	15	65	16,84%
Haut-Katanga	6	7	6	12	12	43	11,14%
Nord-Kivu	3	4	8	6	5	26	6,74%
Kongo-Central	6	2	4	5	5	22	5,70%
Sud-Kivu	7	2	4	0	1	14	3,63%
Lualaba	0	1	3	5	4	13	3,37%
Kasaï-oriental	2	0	0	2	3	7	1,81%
Tanganyika	1	2	1	1	2	7	1,81%
Haut-Uélé	2	0	0	2	1	5	1,30%
Kwilu	0	1	0	1	2	4	1,04%
Ituri	0	1	0	2	1	4	1,04%
Tshopo	1	1	0	0	1	3	0,78%
Sud-Ubangi	0	1	0	2	0	3	0,78%
Maniema	0	1	0	1	0	2	0,52%
Equateur	1	0	0	1	0	2	0,52%
Kasaï	0	1	0	1	0	2	0,52%
Bas-Uélé	0	1	0	0	0	1	0,26%
Mai-Ndombe	0	0	1	0	0	1	0,26%
Kasaï-Central	0	1	0	0	0	1	0,26%
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>59</b>	<b>64</b>	<b>116</b>	<b>85</b>	<b>386</b>	<b>100,00%</b>

Source: ANAPI, Direction des Agréments

La ville province de Kinshasa comme lieu d'implantation a reçu 161 projets sur les 386, soit 41,71% du nombre total des projets. Cette situation est due au développement de l'activité économique, l'accessibilité des services administratifs, l'accès à l'eau et l'électricité, ainsi que la facilité de bénéficier d'une bonne logistique.

En termes de volume, les projets interprovinciaux se placent en première position avec un volume de 4,43 milliards USD devant le Haut-Katanga avec 2,52 milliards USD, Kinshasa avec ses 2,08 milliards USD et les 1,51 milliards USD du Lualaba.

<sup>4</sup>Situation arrêtée à fin novembre 2023

Tableau 6. Nombre et Volume d'investissement de projets agréés suivant leurs provinces d'implantation (en USD)

Province	2019		2020		2021		2022		2023 <sup>5</sup>	
	Nbre	Volume	Nbre	Volume	Nbre	Volume	Nbre	Volume	Nbre	Volume
Kinshasa	26	629 628 236	24	175 349 645	20	154 636 271	58	716 780 186	33	405 888 439
Interprovincial	7	195 475 060	9	214 933 461	17	1 917 462 328	17	1 350 107 767	15	755 910 428
Haut-Katanga	6	125 396 227	7	1 320 298 873	6	371 312 453	12	392 020 520	12	313 567 253
Nord-Kivu	3	178 808 997	4	44 941 544	8	58 292 973	6	21 412 715	5	132 754 564
Kongo-Central	6	80 509 751	2	6 093 367	4	25 588 963	5	176 447 945	5	193 178 701
Sud-Kivu	7	50 866 995	2	43 699 896	4	21 360 468	0	0	1	12 677 943
Lualaba	0	0	1	609 921 323	3	105 010 217	5	707 386 478	4	89 112 624
Kasaï-oriental	2	6 438 860	0	0	0	0	2	96 769 406	3	26 607 552
Tanganyika	1	1 485 098	2	20 426 981	1	1 028 697	1	385 914 295	2	10 440 071
Haut-Uélé	2	3 048 222	0	0	0	0	2	33 531 754	1	4 250 449
Kwilu	0	0	1	662 232	0	0	1	7 507 785	2	4 611 287
Ituri	0	0	1	1 771 796	0	0	2	40 315 465	1	1 783 409
Tshopo	1	1 659 116	1	6 772 285	0	0	0	0	1	0
Sud-Ubangi	0	0	1	7 281 946	0	0	2	1 204 120 312	0	0
Maniema	0	0	1	9 800 368	0	0	1	8 491 703	0	0
Equateur	1	7 196 055	0	0	0	0	1	11 095 645	0	0
Kasaï	0	0	1	1 905 012	0	0	1	899 834	0	0
Bas-Uélé	0	0	1	34 860 000	0	0	0	0	0	0
Mai-Ndombe	0	0	0	0	1	18 249 166	0	0	0	0
Kasaï-Central	0	0	1	179 704	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>1 280 512 617</b>	<b>59</b>	<b>2 498 898 433</b>	<b>64</b>	<b>2 672 941 535</b>	<b>116</b>	<b>5 152 801 810</b>	<b>85</b>	<b>1 955 974 610</b>

Source: ANAPI, Direction des Agréments

<sup>5</sup> Situation arrêtée à fin novembre 2023

## II. ÉVOLUTION DES RÉALISATIONS DES PROJETS AGRÉÉS AU CODE DES INVESTISSEMENTS DE 2019 À 2022

La Loi n°004/2002 du 21 février 2002 portant Code des Investissements, en ses articles 31 et 33, et le Décret n° 12/046 du 01 novembre 2012 portant mesures d'application du Code des investissements, en ses articles 41 et 42, établissent l'obligation pour les promoteurs des projets agréés de transmettre les informations relatives à l'état d'avancement de ces derniers.

Ainsi, une compilation des données recueillies des projets agréés de 2019 à 2022, l'année 2023 étant exclue à ce niveau, donne les résultats suivants :

**Tableau 7. Réalisation du volume d'investissement des projets agréés au Code des Investissements**

Année	Réalisé	Agréé	Pourcentage
2019	1 006 109 863	1 280 512 617	78,57%
2020	971 999 944	2 498 898 433	38,90%
2021	1 088 241 069	2 672 941 535	40,71%
2022	1 566 239 121	5 152 801 810	30,40%
<b>Total</b>	<b>4 632 589 997</b>	<b>11 605 154 395</b>	<b>39,92%</b>

Source: ANAPI, Direction des Agréments

Le taux de réalisation le plus élevé de la période sous examen est celui de l'année 2019 avec 78,6% par rapport aux prévisions. Les autres années ont connu des taux inférieurs ou égaux à 40%. Cette performance négative est consécutive aux effets du choc subit par l'économie mondiale avec la crise COVID; la crise russo-ukrainienne, etc.; Quoiqu'il en soit, paradoxalement, le volume des investissements a été quadruplé.

**Tableau 8. Réalisation des emplois des projets agréés au Code des Investissements**

Année	Réalisé	Agréé	Pourcentage
2019	5 446	5 972	91,19%
2020	2 430	6 851	35,47%
2021	3 974	6 908	57,53%
2022	5 674	9 282	61,13%
<b>Total</b>	<b>17 524</b>	<b>29 013</b>	<b>60,40%</b>

Source: ANAPI, Direction des Agréments

La création d'emplois a été la plus faible pour les projets agréés en 2020, pour la raison sus-évoquée. Cependant pour l'année 2019, un taux de réalisation de 91,2% est enregistré, suivi de 2022 avec 61,1%. Sur l'ensemble de la période, 60,4% d'emplois ont été effectivement créés soit 17 524 emplois sur les 29 013 emplois à pourvoir jusqu'en 2022. Les rapports de mission de suivi et confirmations des sociétés agréées en font foi.

<sup>6</sup> L'exclusion des données de l'année 2023 s'explique par : (i) le planning de réalisation de différents projets qui prévoient leur démarrage après le 2ème semestre ; (ii) le délai de l'obtention de l'Arrêté Interministériel d'Agrément ; et (iii) le délai réglementaire de la transmission des rapports semestriels.



**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTÈRE DU PLAN**  
**AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS**

Décembre 2023



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTÈRE DU PLAN  
AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS



+243 999 925 026  
secretariatdg@investindrc.com  
www.investindrc.cd  
33C, Av. le premier Mall (ex. TSF)  
Kinshasa Gombe. RDC

invest in DRC



Anapi - Invest in DRC

